



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU lundi 18 novembre 2013
18 heures 30

DL/MG

N° 001613

Service
Aménagement Urbain
- Opération
Programmée
d'Amélioration de
l'Habitat n°2 du centre
ancien et des
faubourgs d'APT :
Convention de
financement entre la
Région PACA et la
Ville d'APT.

Affiché le :

Le **lundi 18 novembre 2013 à 18 heures 30** le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt). Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint). M. Pierre BOYER (2ème Adjoint). Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint). Mme Véronique GACH (5ème Adjoint). M. Jean-François DORE (6ème Adjoint). M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint). M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint). Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale). Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale). M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal). Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale). M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal). Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale). Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale). M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal). Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale). M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal). Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale). M. Christian PANOT (Conseiller Municipal). M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal). M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal). Mme Elise ISNARD (Conseillère Municipale). M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal). Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint) donne pouvoir à Mme Véronique GACH. Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint) donne pouvoir à M. Dominique MARIANI-VAUX. Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean-François DORE. M. Pierre ELY (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Isabelle PITON. Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Marie RAMBAUD. M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER. M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Olivier CUREL. M. André LECOURT (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER.

ABSENTS : zéro

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

Il est rappelé au Conseil Municipal la délibération n° du 18 novembre 2013 relative à la convention « Convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat n°2 visant à lutter contre l'habitat indigne et très dégradé et la précarité énergétique du centre ancien et des faubourgs d'Apt » qui se fixe :

Les objectifs qualitatifs suivants :

- La lutte contre l'habitat indigne, très dégradé et indirectement la vacance,
- La lutte contre la précarité énergétique,
- La production de logements à loyers maîtrisés,
- Le maintien des propriétaires occupants et l'amélioration de leur logement,
- Le soutien au redressement des copropriétés en difficulté.

Les objectifs quantitatifs suivants : Améliorer 60 logements et 3 copropriétés dégradées répartis comme suit :

- 36 logements locatifs privés,
- 24 logements appartenant à des propriétaires occupants,
- 3 copropriétés dégradées,

Et comprenant 30 ravalements de façades.

Pour répondre à ces objectifs, la région Provence Alpes Côte d'Azur s'est engagée à réserver la somme de 320 073 € pour la mise en place de cette opération.

Conformément au paragraphe V.3.4. de ladite convention d'opération, l'instruction des demandes de subvention doit faire l'objet d'une convention de financement bilatérale entre la ville d'APT et la Région Provenances Alpes Cote d'Azur précisant les modalités juridiques et financières de versement, par la ville d'APT de l'aide régionale relative à la requalification de centre ancien et des faubourgs et les conditions de remboursement par la Région.

Vu la délibération DL/MG n° 1612 en date du 18 novembre 2013 relative à l'approbation de la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat n°2 visant à lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique du Centre ancien et des Faubourgs de la ville d'APT,

Vu le projet de convention de financement entre la Région Provence Alpes Côte d'Azur et la ville d'Apt la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat n°2 visant à lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique du centre ancien et des faubourgs de la ville d'APT,

Vu l'avis du comité de suivi de l'OPAH en date du 13 novembre 2013,

Vu l'avis de la commission d'urbanisme en date du 14 novembre 2013,

Il est proposé au conseil de délibérer.

LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE

APPROUVE la convention de financement entre la Région Provence Alpes Côte d'Azur et la ville d'Apt relatif à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat n°2 du centre ancien et des Faubourgs de la ville d'APT ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document ou contrat se rapportant à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Olivier CUREL**